

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 26

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 27

Date de la convocation :

20/03/2026

Date d'affichage :

20/03/2026



EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Marjory DELAVAL

Présents : Laurent DENIS - Marjory DELAVAL - Hugues LAVOGIEZ - Sandrine LORIO - Anthony BARBIER - Sophie WAROT LEMAIRE - Laurent BRICHE - Sabrina LOOTVOET - Alain MASSON - Estelle DOURIEZ - Douglas VERSCHEURE - Annick CROQUELOIS LESCIEUX - Jean-Bernard BONDUELLE - Nicolas CHOCHOY - Mathilde COLIN - Ludovic COCQUEMPOT - Justine VAN IMPE - Patrick POTEL - Céline LEVEUGLE - Jérôme LEBOUCHER - Emilie LEFEBVRE - Arnaud ISAMBOURG - Hélène VANKEMMEL - Guillaume PUYPE -Amandine ROUSSEL - Guillaume DETOUT

Absents : Estelle LECOFFRE BOUTOILLE (pouvoir donné à Anthony BARBIER)

2026/9

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Le Code Général des Collectivités Territoriales détermine le fonctionnement et le rôle des CAO.

Le maire rappelle que pour les communes de plus de 3.500 habitants, la commission est composée du maire ou de son représentant ainsi que de cinq membres élus par le conseil municipal. Les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret, sauf accord unanime contraire.

Les listes comportent les noms des titulaires et des suppléants.

Après avoir procédé au vote, sont élus à l'unanimité :

MEMBRES TITULAIRES

COCQUEMPOT Ludovic
LEBOUCHER Jérôme
VERSCHEURE Douglas
LAVOGIEZ Hugues
LEFEBVRE Emilie

MEMBRES SUPPLEANTS

DOURIEZ Estelle
PUYPE Guillaume
LOOTVOET Sabrina
BONDUELLE Jean-Bernard
CROQUELOIS LESCIEUX Annick

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié
exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02
Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Marjory DELAVAL



Le Maire,

Laurent DENIS

